



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 26 septembre 2018

DÉLIBÉRATION

N° 75 - 26.09.2018

En exercice... 26
Présents..... 21
Votants..... 24
Abstention 0

**AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET
SPORTIVES**

10. EQUIPEMENTS SPORTIFS

FONDS DE CONCOURS

**Commune des Portes en Ré – Réhabilitation de la clôture
de deux courts de tennis – Versement du solde**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT,
Le 26 septembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 20 septembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré :

Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,

La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON,

La Flotte : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,

Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,

Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,

Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET,

St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL, Mme Catherine JACOB,

Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,

St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Jean-Louis OLIVIER (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), Mme Ghislaine DOEUFF (donne pouvoir à M. Jean-Pierre GAILLARD), Mme Béatrice TURBE (donne pouvoir à M. Patrick RATON)
M. Didier BOUYER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), M. Yann MAITRE (donne pouvoir à Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : M. Michel OGER.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20180926-D201875-DE
Reçu le 28/09/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 26 septembre 2018

DÉLIBÉRATION

N° 75 - 26.09.2018

En exercice... 26
Présents..... 21
Votants..... 24
Abstention 0

AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET SPORTIVES

10. EQUIPEMENTS SPORTIFS

FONDS DE CONCOURS

Commune des Portes en Ré – Réhabilitation de la clôture de deux courts de tennis – Versement du solde

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le V de l'article L.5214-16, modifié par l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la délibération n° 2018-027 du 22 mars 2018 de la commune des Portes en Ré sollicitant un fonds de concours pour la réhabilitation de la clôture de deux courts de tennis,

Vu la délibération n° 55 du 7 juin 2018 de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré portant sur l'attribution d'un fonds de concours à la commune des Portes en Ré pour la réhabilitation de la clôture de deux courts de tennis,

Vu le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil Communautaire en date du 12 avril 2018,

Vu l'avis favorable du Bureau du 17 septembre 2018,

Considérant que la demande de la commune des Portes en Ré en date du 12 avril 2018 répond en tous points à la délibération portant sur l'aide aux communes membres pour la réalisation de leurs équipements sportifs ;

Considérant l'achèvement des travaux et le contrôle des pièces comptables présentées par la commune des Portes en Ré ;

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2018 ;

Il convient, dès lors, d'arrêter le montant définitif du fonds de concours attribué par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré à la commune des Portes en Ré.

Montant définitif De l'opération	Subventions perçues par la Commune	Restant à la charge de la Commune	Montant total du fonds de concours communautaire	
14 908,00 €	00,00 €	14 908,00 €	4 472,40 €	
			1 ^{er} versement	Solde
			2 236,20 €	2 236,20 €

AR PREFECTURE

017-241700459-20180926-D201875-DE
Reçu le 28/09/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 26 septembre 2018

DÉLIBÉRATION

N° 75 - 26.09.2018

En exercice ... 26
Présents..... 21
Votants..... 24
Abstention 0

**AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET
SPORTIVES**

10. EQUIPEMENTS SPORTIFS

FONDS DE CONCOURS

**Commune des Portes en Ré – Réhabilitation de la clôture
de deux courts de tennis – Versement du solde**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (Messieurs Michel AUCLAIR et Michel OGER ne prennent pas part au vote) :

- d'approuver l'attribution à la commune des Portes en Ré du solde du fonds de concours d'un montant global de 2 236,20 € pour la réhabilitation de la clôture de deux courts de tennis,
- d'autoriser Monsieur le Président à verser le solde du fonds de concours à la commune des Portes en Ré et à signer tous les actes y afférents.

Affichée le : 28 septembre 2018

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

AR PREFECTURE

017-241700459-20180926-D201875-DE

Reçu le 28/09/2018